

## Liste des délibérations prises en Bureau communautaire le 12 septembre 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités ;

**Membres présents sans voix délibérante :** Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux

**Membres excusés :** Marie-Martine Adler, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse ;

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye

**Nombre de membres en exercice :** 7

**Nombre de membres présents :** 7

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économique et du développement

N° de délibération	Objet	Décision
DB-2023-09-01-3.5	Détermination du prix de vente du bâtiment « Café ZIK » et de la licence IV associée	Approuvée à l'unanimité
DB-2023-09-02-8.1	Organisation du processus de concertation et de réévaluation des rythmes scolaires	Approuvée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



COURRIER ARRIVEE LE

27 SEP. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

**Bureau communautaire – séance du 12 septembre  
2023**

**Délibération DB-2023-09-01-3.5**

**Détermination du prix de vente du bâtiment « Café ZIK » et  
de la licence IV associée**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités ;

**Membres présents sans voix délibérante :** Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux

**Membres excusés :** Marie-Martine Adler, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse ;

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye

**Nombre de membres en exercice :** 7

**Nombre de membres présents :** 7

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

**Vote :** Unanimité

**Objet : Détermination du prix de vente du bâtiment « Café ZIK » et de la licence IV associée**

Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération n° 20200710 du 10 juillet 2020 et la délibération n° 20210323/36/5.4 du 23 mars 2021 relatives à la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Considérant que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est propriétaire d'un bien dit « Café ZIK », sis à Marciac ;

Considérant que la valeur de ce bien a été estimée par les Domaines, en 2023, entre 171 000 € et 190 000 € ;

Considérant, par ailleurs, que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est propriétaire d'une licence IV, associée à ce bien ; dont la valeur d'achat en 2007 était de 22 000 € ;

Considérant que des porteurs de projet ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ce bien et/ou de la licence IV associée ;

Considérant que pour faciliter les négociations à venir, il est nécessaire de pouvoir fixer le prix de vente de ces biens, en déterminant une valeur plancher et une valeur plafond ;

Considérant qu'après débat, il a été proposé de fixer pour le bâtiment Café ZIK un prix de vente situé entre 171 000 € et 180 000 € ; pour la licence IV, un prix de vente situé entre 15 000 € et 22 000 € ;

Considérant que tous les membres du Bureau communautaire élargi ont pu participer au débat et que parmi les membres de l'assemblée sans voix délibérante quatre ont émis un avis favorable et un, Monsieur Fitan, s'est abstenu ;

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :**

- **de fixer le prix de vente du bâtiment « Café ZIK », entre 171 000 € et 180 000 €,**
- **de fixer le prix de vente de la licence IV, entre 15 000 € et 22 000 €**
- **d'autoriser le Président à négocier la vente de ces biens selon les fourchettes de prix définis, à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



COURRIER ARRIVEE LE

27 SEP. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

**Bureau communautaire – séance du 12 septembre  
2023**

**Délibération DB-2023-09-02-8.1**

**Organisation du processus de concertation et de  
réévaluation des rythmes scolaires**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités ;

**Membres présents sans voix délibérante :** Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux

**Membres excusés :** Marie-Martine Adler, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse ;

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye

**Nombre de membres en exercice :** 7

**Nombre de membres présents :** 7

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

**Vote :** Unanimité

**Objet : Organisation du processus de concertation et de réévaluation des rythmes scolaires**

Le Président expose :

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L212-7, L521-1 à L521-4, L. 551-1 et D. 521-1 à D. 521-13 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée 2014-2015, après une année de test en 2013 dans certaines collectivités ; cette réforme visant à diminuer le temps de travail à 24h hebdomadaires ; mettre en place la semaine à 4 jours et demi ; augmenter le nombre de jours de classe (passage de 144 à 180 jours) et harmoniser l'organisation des temps scolaires avec celle de nos voisins européens,

Considérant que les rythmes scolaires peuvent être revus tous les trois ans en lien avec les conseils d'écoles et que depuis la réforme de 2014, la règle est la semaine scolaire à 4 jours et demi ,

Considérant qu'en 2021, les collectivités locales et les établissements scolaires ont été invités à faire des propositions d'organisation des rythmes scolaires, et que l'Inspecteur d'académie du Gers a décidé au regard des avis formulés de maintenir, en Bastides et Vallons du Gers la semaine scolaire à 4 jours et demi ,

Considérant qu'en 2024, il conviendra aux collectivités locales et aux établissements scolaires de se prononcer à nouveau sur les rythmes scolaires pour les trois années suivantes,

Considérant que dans cette perspective, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a décidé d'engager un processus de concertation et de réévaluation des rythmes scolaires, avec les différentes parties prenantes : parents, élus, équipes enseignantes et équipes d'animation,

Considérant qu'il convient de définir l'organisation de cette concertation afin qu'elle permette de recueillir l'avis du plus grand nombre, de manière identique dans les établissements du territoire, grâce à :

- L'animation de trois rencontres, une par site scolaire, sur des créneaux horaires permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la question.
- La diffusion d'un questionnaire unique et identique à toutes les écoles et tous les niveaux.

Considérant qu'à l'issue des échanges, les membres de l'assemblée, qu'ils aient ou non voix délibérante, s'accordent pour émettre un avis favorable sur la procédure proposée,

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :**

- **de valider le processus de concertation, tel que présenté, pour la réévaluation des rythmes scolaires ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



COURRIER ARRIVEE LE  
27 SEP. 2023  
Sous-Préfecture de MIRANDE